

DEMANDE DE PROPOSITION

LRPS – GUI- 2020-9159122

13/06/2020

UNITED NATIONS CHILDREN’S FUND (UNICEF) en Guinee

Lance une demande de proposition pour : Sélectionner un bureau d'études technique (BET) pour l'étude d'avant- projet détaillé (APD) et le contrôle de qualité des travaux de 81 AEP solaires dans les régions de Kindia et Kankan.

IMPORTANT – INFORMATION ESSENTIELLE

Lieu et Adresse exacte où les offres doivent être déposées :

Les offres doivent être envoyées exclusivement par courrier électronique à l'adresse e-mail suivante : supplyguinee@unicef.org ; en spécifiant en objet : **Appel d'Offre UNICEF – LRPS-GUI-2020-9159122 « Sélection d'un bureau d'études technique (BET) WASH »**

La date limite de réception des offres est fixée au 06 Juillet 2020 à 16 heures 00.

Toutes les offres reçues après la date et heures indiquées ou envoyées à toute autre adresse, seront rejetées.

Monnaie de soumission : GNF

Terme de paiement : dans les 30 jours après réception de la facture.

Cette demande de proposition est ouverte.

Il est important de lire toutes les dispositions de la Demande de Proposition, pour assurer la meilleure compréhension des conditions requises par l'UNICEF et pouvoir présenter une proposition en conformité et complète avec TOUTES LES PIECES DEMANDEES. Notez qu'à défaut d'être en conformité, toute proposition sera invalidée.

Cette demande de proposition a été :

Préparée par :

Vérifiée par :

Kadiatou Bobo Diallo
Supply Officer
kbdiallo@unicef.org

Bintou Coulibaly - 17 juin 2020

Bintou Coulibaly
Supply specialist
bcoulibaly@unicef.org

Kadiatou B. Diallo
17 Juin 2020

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Formalités à respecter

Instructions aux Soumissionnaires	Exigences Particulières
Lieu et Adresse exacte où les offres doivent être déposées	Les offres doivent être envoyées exclusivement par courriel électronique à l'adresse e-mail suivante : supplyguinee@unicef.org ; en spécifiant en objet : Appel d'Offre UNICEF –LRPS-GUI-2020-9159122 « Sélection d'un bureau d'études technique (BET) WASH ». Toute offre envoyée a une autre adresse électronique différente de supplyguinee@unicef.org ; sera considérée invalide
Date et heure limite de soumission des offres	Au plus tard le 06 Juillet 2020 à 16h00
Ouverture publique des plis et procès-verbal	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Les offres étant soumise par e-mail, il n'y aura pas d'ouverture publique des offres. L'UNICEF établira le procès-verbal de l'ouverture des offres reçues dans la boîte mail spécifiée ci-dessus en présence d'un témoin non impliqué dans le processus d'achat.
Demande d'information complémentaire	Toute demande de clarification ou d'information concernant cette AO devra être adressée par écrit avant la date du 30 juin 2020 à 12h00 (heure de Conakry) À l'adresse email : supplyguinee@unicef.org ; Le Bureau de l'UNICEF répondra par mail à toute demande d'éclaircissements qu'il aura reçue relative au dossier d'AO jusqu'au 30 juin 2020.
Conformité des offres	Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences de la présente AO sera rejetée pour non-conformité, sans préjudice pour l'UNICEF.
Soumission des offres.	<input checked="" type="checkbox"/> Par e-mail uniquement, L'objet de ce mail doit être correctement spécifié « Appel d'Offre UNICEF –LRPS-GUI-2020-9159122 « Sélection d'un bureau d'études technique (BET) WASH » » L'ensemble des documents doivent être joint au mail en format pdf. En cas de non-respect de ces instructions, Le Bureau de l'UNICEF en GUINEE ne pourra en aucun cas être tenu responsable si l'offre

	électronique est égarée ou si elle est ouverte prématurément et donc éliminée.
Contenu de l'offre électronique	<p><input checked="" type="checkbox"/> Le FORMULAIRE D'OFFRE en Annexes dûment complété et signé (Fichier au format PDF).</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Les TERMES ET CONDITIONS GENERAUX DES CONTRATS DE L'UNICEF en Annexe, parafés en chaque page et signés et cachetés avec la mention "lu et approuvé" (Fichier au format PDF).</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Obligatoirement pour cet AO, le formulaire PROFIL DU FOURNISSEUR en Annexe, dûment complété et signé (Fichier au format PDF).</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Une copie du Relevé d'Identité Bancaire (RIB).</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Numéro d'inscription à UNGM</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Bilans certifiés des 3 dernières années.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Une copie du Registre de Commerce (RC).</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Une copie du Numéro d'Identification Fiscal (NIF).</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Cette soumission électronique contiendra aussi les TABLEAUX DES COTATIONS en Annexe dûment rempli et signé (Fichier au format PDF).</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Le soumissionnaire doit fournir assez d'information en réponse à chaque section de cette AO afin que les équipes d'évaluation de l'UNICEF puissent faire une évaluation correcte et juste de la structure et de sa capacité.</p> <p>Il est possible d'inclure séparément tout détail complémentaire si jugé nécessaire par le soumissionnaire.</p>
Nombre de copies de la soumission	<input checked="" type="checkbox"/> Original : 1 mail contenant l'ensemble des informations requises ci-dessus
Modifications des offres	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aucune offre ne peut être modifiée après la date et l'heure fixées pour la remise des offres 2. Avant l'ouverture des offres, les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre après notification écrite reçue par l'UNICEF. L'email de retrait/modification devra indiquer « UNICEF – LRPS-GUI-2020-9159122 » « Sélection d'un bureau d'études technique (BET) WASH » et être adressé à l'adresse électronique : supplyguinee@unicef.org, <p>L'email devra aussi indiquer en objet la mention « MODIFICATION » ou « RETRAIT »</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Une négligence de la part du soumissionnaire ne lui confère aucun droit pour le retrait de l'offre après l'ouverture. 4. L'UNICEF se réserve le droit d'écarter toute offre présentant des effacements, ratures, surcharges, mentions complémentaires ou

	modifications portées principalement sur les textes originaux de l'ensemble des documents de l'AO.
Erreur dans l'offre et correction	Il est attendu que les soumissionnaires examinent soigneusement leurs offres et toutes les instructions concernant la prestation ou l'offre et de s'assurer que les montants sont corrects.
Eclaircissements à apporter aux offres	La demande d'éclaircissements sur une offre et la réponse qui lui est apportée seront formulées par email lors de la phase d'évaluation des offres et aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, sauf si cela est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par l'UNICEF lors de l'évaluation des soumissions.
Droits de l'UNICEF	L'UNICEF se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, quelle qu'elle soit. L'UNICEF se réserve le droit d'annuler la procédure de AO et d'écarter toutes les offres, à un moment quelconque avant l'attribution des marchés, sans recours de responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires concernés et sans être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision. L'UNICEF ne pourra pas être tenu responsable des dépenses que les soumissionnaires auront engagées pour préparer leurs réponses à l'AO.
Propriété de l'UNICEF	Pour cette AO, les demandes d'informations supplémentaires ainsi que les réponses et les offres envoyées sont considérées la propriété d'UNICEF.
Langue de l'offre	<input checked="" type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Autre : N/A Soumissionner dans toute autre langue que celles indiquées dans l'AO annulera l'offre soumise.
Devise de l'offre	<input checked="" type="checkbox"/> Francs Guinéens (GNF) <input type="checkbox"/> Autre : N/A Soumissionner dans toute autre devise que celles indiquées dans l'AO annulera l'offre soumise.
Durée de la validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<input checked="" type="checkbox"/> 90 jours Dans des circonstances exceptionnelles, l'UNICEF pourra demander au soumissionnaire de proroger la durée de validité de l'offre de prix au-delà de ce qui est indiqué dans ce document (AO). Le soumissionnaire devra alors confirmer par écrit la prorogation sans pour autant apporter des modifications sur l'offre des prix.

FORMULAIRE D'OFFRE

Le **FORMULAIRE D'OFFRE** doit être rempli, signé et renvoyé à l'UNICEF. Pour être valide, la proposition doit être constituée du présent formulaire accompagné de :

- **Les copies des pièces qui constituent la proposition technique.**
- **Les copies pour la proposition financière**

L'offre doit être faite suivant les instructions contenues dans cette demande de proposition. Elle est constituée des documents listés ci-dessus, il est inutile de renvoyer le texte de la demande de proposition.

TERMES ET CONDITIONS DU CONTRAT

Tout contrat résultant de cette Demande de Proposition contiendra les Conditions Générales de l'UNICEF (Section C de ce document) ainsi que tout autre Terme et Condition spécifique détaillé dans cette Demande de Proposition.

Le Soussigné, ayant lu les Conditions Générales et Particulières de la Demande de Proposition numéro « **UNICEF –LRPS-GUI-2020-9159122** « Sélection d'un bureau d'études technique (BET) WASH » énoncés dans le document ci-joint, propose d'exécuter les services dans les Termes et Conditions énoncés dans le document.

Signature et cachet : _____

Date : _____

Nom et Titre : _____

Société : _____

Adresse Postale : _____

Tel/Cell Nos : _____

E-mail: _____

Validité de la Proposition : 90 jours

Devise de la Proposition : **Francs Guinéens (GNF)**

Veuillez préciser après avoir pris connaissance des Termes de Paiement du Système des Nations Unies énoncés dans ce document, quelle est la remise proposée en fonction du délai de paiement :

10 Days 3.0%

15 Days 2.5%

20 Days 2.0%

30 Days Net

A.1 Avance :

Non-Applicable.

A.2 Evaluation des Propositions

Les offres seront évaluées par une commission composée de membres de l'UNICEF et possiblement d'expertise externe à l'UNICEF. Les décisions de la commission seront prises sur la base des critères édictés dans cette demande de proposition et ne souffriront d'aucune ingérence extérieure.

1- Evaluation technique

L'évaluation technique repose sur la proposition technique fournis par le soumissionnaire.

Critères d'Evaluation Technique des offres (**Voir annexe 3**)

Pour que la proposition soit considérée comme techniquement valable, le soumissionnaire doit atteindre un score minimum de **50 points sur 70** de la note technique. Les propositions qui ne répondent pas à la note minimale seront considérées comme techniquement non conformes et ne seront pas prises en considération. En outre, la clarté et l'exhaustivité de la présentation seront prises en compte dans l'évaluation.

Le soumissionnaire devra fournir suffisamment d'informations dans la proposition visant à démontrer la conformité avec l'exigence fixée dans chaque section de la présente demande en **annexe (termes de référence)**. La proposition doit inclure au minimum :

- a) Conformité administrative de l'offre.
- b) Fiche de renseignements dûment complétée et signée.
- c) Savoir-faire diversifié et expériences spécifiques.
- d) Efficience de la gestion et de l'organisation
- e) Capacité à mobiliser des ressources humaines et matériels, techniques et scientifiques
- f) Information pertinente sur l'expertise et la capacité du soumissionnaire (la structure contractante et partenaires éventuels).
- g) Des copies de:
 - Numéro d'Immatriculation Fiscale (datée de moins de 21 jours avant la date de dépôt des offres)
 - Attestation de situation fiscale / Quitus (datée de moins de 21 jours avant la date de dépôt des offres)
 - RCCM (en cours de validité)
 - Etats financiers certifiés
 - Extraits de relevés de comptes des 6 derniers mois
 - Copies de contrats antérieurs
- h) Détails de l'équipe proposée (CVs des personnes affectées à gestion du contrat à joindre).
- i) Liste des clients actuels et passés durant les 5 dernières années, avec un accent particulier sur les agences des Nations Unies et les ONGs Internationales.
- j) Toute autre documentation jugée pertinente par le Soumissionnaire pour justifier de sa capacité à délivrer un service de qualité.

2. Proposition financière : La structure des prix (**Voir Annexe 2**)

Le devis financier doit être **cacheté** et envoyé séparément. Il doit être préparé en se conformant strictement au format fourni ci-dessus de la présente demande de proposition.

Le coût doit être exhaustif et fixe pour toute la durée du contrat.

2- Evaluation combinée

Les propositions sont classées en fonction de leurs scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière ; T + P étant égal à 1:

$$S = (St \times T\%) + (Sf \times P\%)$$

L'attribution se fera sur la base 70/30. Ainsi, les poids respectifs attribués aux Propositions technique et financière sont :

Proposition Technique = 70

Proposition financière = 30

Selon les règles et procédures de l'UNICEF, aucun paiement en avance ne sera fait sauf pour des cas exceptionnels. Au cas où l'UNICEF accorde une avance, le fournisseur **a l'obligation de présenter une garantie bancaire.**

Le paiement pour le service rendu interviendra dans les 30 jours ouvrables à partir de la date de dépôt de la facture suivant la certification des livrables.

Liste récapitulative des Annexes :

- Annexe 1 - Liste des structures de santé de la région de Kankan et de Kindia
- Annexe 2 - Devis quantitatif et estimatif (DQE)
- Annexe 3 - Critères d'évaluation technique des offres

Les Soumissionnaires devront se conformer strictement aux formats fournis en annexes

La version électronique du Tableau des cotations et des Termes de Références pourra être envoyé a tout fournisseur qui la sollicite par e-mail à l'adresse à supplyguinee@unicef.org

Après l'ouverture des offres, il sera demandé aux soumissionnaires une copie électronique du tableau de cotation afin de faciliter la saisie des informations.

A.3 Condition particulière

Non Applicable.

A.4 Attribution du marché

Les offres sont ensuite évaluées et comparées par le Comité de Révision des Contrats d'UNICEF Guinée (CRC).

Le soumissionnaire ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé se verra attribuer le marché

A.5 Corruption ou manœuvres frauduleuses

S'il existe des raisons irréfutables portant à croire que l'Entreprise s'est livrée à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses au cours de l'attribution ou de l'exécution du Marché, UNICEF Guinée peut, quinze (15) jours après le lui avoir notifié, résilier le Contrat et les dispositions des paragraphes ci-après sont applicables de plein droit.

Aux fins de ce paragraphe, les termes ci-après sont définis comme suit :

- (i) Est coupable de **“corruption”** quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un staff de UNICEF Guinée au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un Marché, et
- (ii) se livre à des **“manœuvres frauduleuses”** quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un Marché de manière préjudiciable à UNICEF Guinée. “Manœuvres frauduleuses” comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des Soumissionnaires (avant ou après la remise de la Proposition) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver UNICEF Guinée des avantages de cette dernière.

UNICEF Guinée rejettera une proposition d'attribution s'il est avéré que l'Attributaire proposé est coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses pour l'attribution de ce Marché.

UNICEF Guinée exclura une Entreprise indéfiniment ou pour une période déterminée de toute attribution de Marchés sous sa responsabilité, s'il est établi à un moment quelconque, que cette Entreprise s'est livrée à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention ou au cours de l'exécution d'un Marché sous sa responsabilité.

A.6 Négociation.

Les soumissionnaires répondant le mieux aux intérêts de l'UNICEF seront conviés à une réunion afin de spécifier les fournitures, moyens et services qui seront contractés.

A.7 Adjudication de la demande de proposition.

La soumission répondant le mieux aux intérêts de l'UNICEF sera celle qui aura présenté les documents généraux, techniques et financiers demandés, conformes avec les termes de référence et qui aura obtenu le nombre total de points (propositions technique et financière) le plus élevé.

A.8 Annulation de l'adjudication

Au cas où l'adjudicataire manquerait de présenter la documentation requise suite à l'évaluation de sa proposition et/ou de signer le contrat dans un délai de 15 (quinze) jours calendaires suivant la notification officielle d'adjudication, cette adjudication pourra être annulée sans aucun droit de recours de la part de l'Adjudicataire

Dans ce cas, l'UNICEF pourra adjuger le contrat au soumissionnaire le mieux disant ou pourra lancer une nouvelle Demande de Propositions.

TERMES DE REFERENCE

Sélection d'un bureau d'études technique (BET) pour l'étude d'avant-projet détaillé (APD) et le contrôle de qualité des travaux de 81 AEP solaires.

1. Contexte Général :

Ce projet "Accès à l'eau potable dans les établissements de santé des régions administratives de Kindia et de Kankan" s'inscrit dans le cadre du Projet de Renforcement des Services et des Capacités Sanitaires (PRSCS) conduite par le Gouvernement de la République de Guinée. Ce projet est financé par l'Association Internationale pour le Développement (IDA) et le GFF par Don N 3040-GN-CREDIT N 63300 -GN et TF A7042-GN. Le Gouvernement guinéen a sollicité l'assistance technique de l'UNICEF pour la mise en œuvre de la composante eau à la suite de l'avis de non-objection de l'IDA sur la justification de la passation de marche par entente directe. Une partie du financement du PRSCS est allouée à la réalisation de systèmes d'alimentation en eau potable solaire (AEPS) dans 81 établissements de santé des régions administratives de Kindia et Kankan.

Pour l'exécution du projet, UNICEF a opté pour la sélection d'un bureau d'études techniques (BET) pour conduire les études techniques nécessaires et le contrôle de qualité des travaux décrits par les présents termes de référence.

2. OBJECTIFS

L'objectif de la mission est d'assurer, pour le compte de l'UNICEF les études d'avant-projet détaillé (APD) et le contrôle de qualité des travaux. Les objectifs spécifiques sont :

- a) Faire le soufflage et l'essai de pompage des forages existants pour évaluer leur capacité à couvrir les besoins en eau des sites du projet,
- b) Réaliser les études techniques conduisant à l'élaboration de l'Avant-Projet Détaillé (APD) des 81 systèmes d'adduction d'eau solaire dans les centres de santé,
- c) Elaborer le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) des travaux en pour la sélection des entreprises qualifiées pour l'exécution des travaux et,
- d) Suivre et contrôler la qualité desdits travaux.

3. ZONE DU PROJET

La mission se déroulera dans les régions de Kindia et Kankan. Les études couvriront 81 centres de santé ciblés par le projet dans ces 2 régions.

4. TACHES SPECIFIQUES :

4.1- PHASE 1 : ETUDES D'AVANT- PROJET DETAILLE (APD) ET ELABORATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO)

4.1.1- Essais de pompage

Taches du BET

- Identifier les forages existants sur les sites du projet,
- Faire les soufflages et les essais de pompage des forages retenus,
- Faire les études géophysiques et hydrogéologiques pour l'implantation de nouveaux forages en fonction des besoins des différents sites ;

Résultats attendus

- Les forages ayant une capacité suffisante sont sélectionnés

- Les débits d'exploitation de ces forages sont analysés et confirmés
- Les sites des forages à réaliser sont implantés (au moins 2 sites/forage),

4.1.2 Avant-Projet Détaillé (APD) et élaboration du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Taches du BET

- Faire les études APD pour chaque site : dimensionnement du réservoir d'eau avec son support métallique, du réseau, des équipements d'exhaure, des installations solaires, du local technique (salle machine ou de pompage éventuellement) et de la clôture grillage pour les installations ; branchement des salles (soins et accouchement) et installation d'une borne-fontaine pour les populations riveraines.
- Elaborer le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) des travaux pour la mise en place des systèmes AEP solaires.

Résultats attendus

- Les études techniques jusqu'au niveau de l'APD nécessaire à la mise en place des systèmes d'AEP Solaire pour chacun des 81 sites, sont approuvés par l'UNICEF et son partenaire SNAPE.
- Les caractéristiques techniques des équipements de pompage solaires d'exhaure et leur fonctionnement, la structure du château d'eau, et les matériels du réseau de distribution d'eau sont conformes au standards techniques et approuvés.
- Le dossier d'appel d'offres (DAO) des travaux pour l'installation des systèmes AEP sont élaborés suivant le format de l'UNICEF, est approuvé

4.2- Durée

La durée maximale des prestations d'études APD est fixée à **deux mois et demi (2,5)** hors délais de validation et d'approbation des rapports par l'UNICEF.

4.3- Produits attendus (livrables)

Au cours de cette mission, il est attendu, deux livrables essentiels qui sont :

- Le projet de rapport d'étude d'Avant-projet Détaillé des sites devant bénéficier d'infrastructures d'AEP, à soumettre à la validation et approbation de l'UNICEF ;
- Le rapport d'APD finalisé prenant en compte les observations de l'UNICEF,
- Les Dossiers d'Appel d'Offre (DAO) en deux (2) lots en considérant chaque région comme lot, de soumettre à la validation et à l'approbation de l'UNICEF et
- Les spécifications techniques des travaux, devis quantitatifs et estimatifs des travaux, plans des ouvrages et installations, etc.) sont finalisés prenant en compte les observations de l'UNICEF.

NB : Tous les livrables seront soumis à l'UNICEF en deux (2) versions (papiers et électroniques).

5. PHASE 2 : SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX

Taches du BET

Pendant cette phase, le Consultant doit mener toutes les taches nécessaires à l'atteinte des objectifs de bonne réalisation des travaux par l'Entreprise, dans les règles de l'art et en conformité avec la réglementation du pays. A cet effet, il réalisera, les principales tâches suivantes :

- a) Implantation, suivi de l'exécution et réception des travaux de forages ;

- b) Surveillance et contrôle des travaux de construction de châteaux d'eau et de pose de réseaux d'eau potable, bornes fontaines, etc. ;
- c) Réception des équipements d'exhaure et contrôle des travaux de pose ;
- d) Réception des équipements solaires, vérification de la conformité aux spécifications techniques et contrôle des travaux d'installations/raccordements ;
- e) Organisation et participation aux réunions de chantier et aux réunions de coordination de suivi des travaux ;
- f) Examen et validation des études et plans d'exécution, des décomptes.

Résultats attendus

Au terme de cette phase, le principal résultat attendu est l'exécution correcte de l'ensemble des travaux par les Entreprises et dans le délai contractuel avec :

- Un système d'AEP fonctionnent répondant à l'objectif assigné à travers une surveillance et un contrôle correct des travaux est mis à disposition sur chaque site ;
- L'étude et plans d'exécutions ainsi que les décomptes et attachements émis par les entreprises sont validés et approuvés ;
- Les plans recollement en fin de travaux sont validés et approuvés ;
- Le rapportage sur l'exécution des travaux est régulièrement fait dans le respect contractuel.

5.1- Durée

La durée estimée pour cette phase est de six (6) mois

5.2- Produits attendus (livrables)

Pendant cette phase de contrôle de la réalisation des travaux de mise en place des AEP, les livrables à soumettre sont :

- Un rapport de démarrage des travaux ;
- Un rapport mensuel sur l'état d'avancement des travaux sur chaque site ;
- Un rapport trimestriel sur l'état d'avancement des travaux et ;
- Un rapport final de fin des travaux.

NB: tous les livrables seront soumis à l'UNICEF en deux (2) versions (papiers et électroniques).

6. METHODOLOGIE

L'approche méthodologique doit être basée sur la responsabilisation d'un Bureau d'étude (BET) comme maître d'œuvre chargé des études techniques détaillées (APD), élaboration du DAO et le contrôle des travaux précités.

Le BE prendra de contact avec les autorités des zones concernées, des services compétents (DRS, SNAPE, DPS etc.) et effectuera une visite des différents sites du projet pour recueillir toutes les informations utiles à l'exécution des prestations (Avant-projet détaillé et DAO).

Pendant la phase de suivi et contrôle, le BE devra mettre en place une organisation adaptée à chaque phase de l'évolution des travaux qui garantit la qualité.

Le BE doit donc être vigilant, proactif, trouver des solutions aux difficultés rencontrées dans l'exécution de la présente mission. Pour cela, devra donc développer une méthodologie de travail assez pratique, cohérente et efficace pour l'ensemble des phases de mission qui lui incombent notamment :

- Essais de pompage ;
- Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD) et élaboration du Dossier d'Appel d'Offres,

- Suivi et contrôle des travaux

Durant toute la mission, en plus de l'UNICEF, le BET sera invité à travailler étroitement avec les services techniques de l'état, l'Unité de Gestion du projet, les collectivités locales et les bénéficiaires directs.

7. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES :

Pour que leur offre soit considérée, les soumissionnaires devront :

Etre éligible sur le plan administratif :

Le soumissionnaire présentera un profil de la société/brève présentation y inclus une copie des documents originaux de constitution en société ou du statut légal, du lieu d'enregistrement et du siège de la société

Les documents suivants doivent être obligatoirement fournis :

- a) Numéro d'Immatriculation Fiscale (copie datée de moins de 21 jours avant la date de dépôt des offres)
- b) Attestation de situation fiscale / Quitus (copie datée de moins de 21 jours avant la date de dépôt des offres)
- c) Copie du RCCM (en cours de validité)
- d) Procuration écrite du signataire habilité (original)
- e) Statuts de la société (copie).

Etre financièrement stable et solide

Le soumissionnaire apportera des preuves de la bonne santé financière de son Bureau d'études, y inclus i) Les comptes de résultats des 3 dernières années, certifiés par un auditeur ; ii) Des relevés bancaires couvrant une période d'un an précédant la demande de propositions, certifiés par la banque, iii) Tout autre documents prouvant la capacité du soumissionnaire à mobiliser un fonds de roulement suffisant pour l'exécution de la mission.

Il présentera une autorisation de demander des références auprès de sa (ses) banque(s)

Faire preuve d'un large savoir-faire avec des clients diversifiées et d'une expérience avérée pour des missions similaires en nature et envergure.

Le soumissionnaire présentera de manière documentée la part que les activités de d'études, élaboration du DAO et contrôle des travaux de forages et d'AEP dans son chiffre d'affaire au cours des 5 dernières années.

Il listera les missions de maîtrise d'œuvre des travaux (forages et systèmes d'AEP) et la valeur monétaire totale effectués au cours de chacune des cinq années précédentes et des celles en cours, y inclus le nom et les coordonnées des clients.

Le soumissionnaire apportera la justification que son Bureau d'étude dispose d'une expérience en matière de réalisation des missions similaires (même nature et même envergure financière que la présente demande de propositions lors des cinq années précédentes et encours, y compris i) description, ampleur et montant de chacune des missions achevées, ii) attestation de bonne fin signées par le maitre d'ouvrage, iii) informations documentées sur la date de signature du marché, sur la date de l'ordre de service des missions et sur la durée de la mission.

Avoir une gestion et une organisation portée vers l'efficience

Le soumissionnaire proposera une approche d'exécution de la mission (niveau organisationnel) y inclus i) méthodologie et plan de travail proposés pour accomplir la mission ; ii) observation et suggestions sur les TdR ;

Le soumissionnaire spécifiera le cas échéant les éléments qu'il prévoit de sous-traiter et ne représentant pas plus de 10% du contrat

Être en mesure de mobiliser les ressources humaines et matérielles requises à la réalisation de la mission

Le soumissionnaire apportera la preuve qu'il dispose de personnel technique et d'encadrement y compris l'appui du siège dont les qualifications et les expériences sont compatibles avec la mission à réaliser et la méthodologie proposée y inclus

- a) Organigramme de l'entreprise ;
- b) Composition de l'équipe et responsabilités des membres qui seront mobilisés dans le cadre de l'exécution de la mission,
- c) Justificatif détaillé du paiement des cotisations patronales auprès de la CNSS pour les 3 dernières années ;
- d) CV actualisé du personnel proposé, signé par le titulaire,
- e) Diplômes, certificats et attestations de travail ;
- f) Attestations de disponibilité en cas d'attribution du marché au soumissionnaire signées par chaque personne proposée

Pour la présente demande de propositions, le soumissionnaire devra démontrer sa capacité à mobiliser au minimum les compétences suivantes :

Pour la phase d'études

Pour la réalisation des études, l'équipe du BET comprendra au minimum le personnel clé suivant :

- **Un chef de mission**
Il doit être un ingénieur de génie rural, hydraulicien ou génie civil, (BAC+4 au moins) confirmé par une copie du diplôme et avoir au moins dix (10) ans d'expérience en maîtrise d'œuvre (études techniques, DAO ou contrôle de travaux) de systèmes d'Approvisionnement en Eau potable (AEP) composé de source d'eau (forage ou eau de surface), d'équipements d'exhaure, de château d'eau, du réseau de distribution y compris les bornes fontaines. Il doit avoir au minimum trois (03) références en conception, étude et élaboration de DAO de réalisation de systèmes d'Approvisionnement en Eau potable (AEP) avec système solaire dont une en qualité de chef de mission.
- **Un ingénieur Hydrogéologue, géophysicien**
Il doit être un ingénieur hydrogéologue, géophysicien, (BAC + 4 au moins) confirmé par une copie du diplôme et avoir au moins huit (08) ans d'expérience. Il doit avoir au minimum deux (02) références en études hydrogéologiques sur les eaux souterraines et en études et prospections géophysiques pour l'implantation de forages de production d'eau potable.
- **Un technicien supérieur électromécanicien ou électricien,**
Il doit être un technicien supérieur en électromécanique ou électricité (BAC+2 au moins) confirmé par une copie du diplôme et avoir au moins huit (08) ans d'expérience. Il doit avoir au minimum deux (02) références dans le dimensionnement des équipements d'exhaure solaire des systèmes d'AEP.
- **Un technicien supérieur topographe,**
Il doit être un technicien supérieur topographe ou équivalent, (BAC + 2 au moins) confirmé par une copie du diplôme et avoir au moins cinq (05) ans d'expérience. Il doit avoir au minimum deux (02) références en levés de réseaux d'eau potable.

Pour la phase de contrôle des travaux

Pour cette phase de surveillance et de contrôle des travaux, les experts clés à mobiliser par le BET sont :

- **Un chef de mission (durée 6mois),**
Il doit être un ingénieur de génie rural, hydraulicien ou génie civil, (BAC+4 au moins) confirmé par une copie du diplôme et avoir au moins dix (10) ans d'expérience en maîtrise d'œuvre (études techniques, DAO ou contrôle de travaux) de systèmes d'Approvisionnement en Eau potable (AEP) composé de source d'eau (forage ou eau de surface), d'équipements d'exhaure, de château d'eau, du réseau de distribution y compris les bornes fontaines. Il doit avoir au minimum trois (03) références en contrôle des travaux de réalisation des systèmes d'Approvisionnement en Eau potable (AEP) dont une en qualité de chef de mission.
- **Deux surveillants des travaux (durée 12 mois à raison d'un surveillant par région)**
Ils doivent être des techniciens supérieurs de génie rural ou génie civil ou hydraulicien, (BAC+2 au moins) confirmé par une copie du diplôme et avoir au moins cinq (05) ans d'expérience. Ils doivent avoir au minimum trois (03) références dans la surveillance et le contrôle des travaux de construction d'infrastructures d'AEP ;

De façon ponctuelle, pour l'exécution correcte des forages et la pose des équipements électromécaniques d'exhaure, le BET mobilisera le personnel suivant :

- **Un ingénieur Hydrogéologue, géophysicien,**
Il doit être un ingénieur hydrogéologue, géophysicien, (BAC + 4 au moins) confirmé par une copie du diplôme et avoir au moins huit (08) ans d'expérience. Il doit avoir au minimum deux (02) références en contrôle et suivi d'exécution des forages de production d'eau potable.
- **Un ingénieur électromécanicien ou électricien,**
Il doit être un ingénieur électromécanicien ou électricien (BAC+4 au moins) confirmé par une copie du diplôme et avoir au moins huit (08) ans d'expérience. Il doit avoir au minimum deux (02) références dans le contrôle d'installation et pose d'équipements d'exhaure électrique et solaire des systèmes d'AEP.

8. MOYENS MATERIELS ET LOGISTIQUES

Le BET, mobilisera, à sa charge, tous les moyens matériels, logistiques de déplacement et autres équipements techniques et scientifiques, jugés nécessaires pour mener dans les règles de l'art et de la technique cette mission.

En plus, le BET est responsable de la mise à disposition des équipements et intrants de protection contrôle de Covid19 pour le personnel sur le terrain dans le cadre de cette mission. Il devra en tenir compte dans son offre.

9. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

L'UNICEF avec l'appui des services techniques de l'Etat mettra à la disposition du BET, toute la documentation et les données disponibles jugées nécessaires pour mener à bien cette importante mission d'étude et de contrôle des travaux de mise en place de système d'AEP au profit des structures de santé ciblées et les populations environnantes.

UNICEF facilitera également dans la mesure du possible et conformément aux mesures sanitaires édictées par le gouvernement, la libre circulation des experts et les contacts avec toutes structures techniques étatiques et les communautés de base concernées par ce projet.

10. MODALITES DE PAIEMENT :

N°	Description des produits attendus	Délai d'exécution	Montant (% à payer)
Phase 1- Etudes AEP (2,5 mois)			
1	Rapport d'étude d'Avant-projet Détaillé (APD) des AEP remis et validé par l'UNICEF	2 mois	30%
2	Dossier d'Appel d'Offre (DAO) des travaux aux standards de l'UNICEF remis et accepte	2,5 mois	15%
Phase 2 – Contrôle des travaux (6 mois)			
3	Rapport de démarrage des travaux	2 mois	30%
4	Rapport trimestriel sur l'état d'avancement des travaux.	4 mois	15%
5	Rapport final après la réception provisoire de l'ensemble des travaux.	6 mois	10%

NB : Le Bureau d'Etudes (BET) ne sera pas engagé dans le processus de sélection des entreprises pour l'exécution des travaux. Une pause de 2 mois sera donc observée par le BET entre les 2 phases.

CONDITIONS GENERALES DES CONTRATS DE SERVICES

A. ACCUSE DE RECEPTION

L'acceptation de ce Bon de Commande constitue un contrat qui oblige le Vendeur ayant signé et retourné l'accusé de réception à livrer, à la date convenue, les marchandises/Services telles que spécifiées sur le Bon de Commande/Contrat. Après l'acceptation, les droits et obligations des parties sont déterminés exclusivement par le Bon de Commande. Aucune disposition supplémentaire ou incompatible proposée par le Vendeur ne pourra engager l'UNICEF, sans l'acceptation écrite d'un fonctionnaire de l'UNICEF dûment mandaté à cet effet.

B. DATE DE LIVRAISON

La date de livraison est la date à laquelle les marchandises/services doivent être présentées à l'UNICEF à l'endroit et aux conditions de livraisons indiquées sur le Bon de Commande

C. CONDITIONS DE PAIEMENT

1- Les conditions de livraison remplies, et les marchandises ayant été acceptées, l'UNICEF effectuera le paiement dans un délai de 30 jours, sauf indication contraire spécifiée par le Bon de Commande ou Contrat, à compter de la date de réception de la facture, établie par le Vendeur, et les copies des documents habituels prévus par le Bon de Commande ou Contrat.

2- Le paiement de la facture relative aux marchandises ou services sera effectué conformément aux conditions de paiement et en considération des rabais éventuels indiqués dans le Bon de Commande ou Contrat.

3- Sauf autorisation contraire donnée par l'UNICEF, le Vendeur devra établir une facture séparée par Bon de Commande ou Contrat. Toute facture doit comporter le numéro d'identification du Bon de Commande ou Contrat concerné.

4- Les prix indiqués sur le Bon de Commande ou Contrat ne peuvent être majorés sans l'approbation formelle de l'UNICEF et l'émission d'un amendement du Bon de Commande ou Contrat.

5- Toute inspection effectuée par l'UNICEF avant la prise en charge ne dispense pas le Vendeur de ses obligations contractuelles.

6- L'UNICEF doit disposer, après livraison des marchandises, d'un délai raisonnable pour inspecter et refuser les marchandises non conformes au Bon de Commande. Le paiement des marchandises livrées conformément au Bon de Commande ne constitue pas l'acceptation desdites marchandises.

D. EXONERATION FISCALE

1. La section 7 de la Convention sur les Privilèges et Immunités de l'Organisation de Nations Unies stipule, entre autres choses, que l'ONU, y compris ses organismes, est exonérée de tout impôt direct et de tout droit de douane à l'égard de marchandises importées ou exportées pour son usage officiel. Au cas où une autorité fiscale refuserait de reconnaître l'exonération fiscale de l'UNICEF, le Vendeur se mettra immédiatement en rapport avec l'UNICEF en vue de déterminer une procédure mutuellement acceptable.

2. En conséquence, le Vendeur autorise l'UNICEF à déduire de ses factures tout montant correspondant à de tels droits ou impôts. Le montant facturé, ainsi minoré, sera réputé constituer la totalité des sommes dues par l'UNICEF. Si l'UNICEF autorise le Vendeur à effectuer le paiement de ces droits ou impôts, le Vendeur devra justifier par écrit que les paiements de ces droits ou impôts ont été effectués et dûment autorisés.

E. LICENCES D'EXPORTATION

Si une ou des licences d'exportation est ou sont exigée(s), le Vendeur devra obtenir cette ou ces licence(s).

F. RISQUE DE PERTE

Le Vendeur est responsable de tout risque de perte, de dommages ou de dégâts relatifs aux marchandises jusqu'à l'accomplissement de la livraison conformément aux conditions du Bon de Commande.

G. CONFORMITE DES MARCHANDISES ET DE LEUR EMBALLAGE

Le Vendeur est seul responsable du respect, par lui-même et ses sous-traitants, de toutes les obligations résultant du Bon de Commande y compris de l'emballage. Il garantit la marchandise contre tout défaut de conception, de fabrication, de matière et de montage. Le Vendeur garantit également que les marchandises sont emballées d'une manière propre à assurer leur protection.

H. PROPRIETE INDUSTRIELLE

Le Vendeur garantit que l'utilisation par l'UNICEF des marchandises proposées dans le Bon de Commande ou la fourniture de celles-ci par l'UNICEF ne viole aucun brevet, marque de fabrique ou marque déposée. En outre, le Vendeur doit, dans le cadre de la présente garantie, indemniser et dédommager l'UNICEF et l'ONU de toute action en justice ou demande introduite contre elles concernant des infractions prétendues d'un brevet, d'une conception, d'une marque déposée ou d'une marque de fabrique relatives au Bon de Commande, et les défendre contre de telles infractions.

I. LES DROITS DE L'UNICEF

En cas de manquement du Vendeur à ses obligations contractuelles ou lorsqu'il apparaît que le Vendeur n'est pas en mesure d'exécuter ses engagements, ou qu'il a pris un tel retard que la livraison dans les délais contractuels est manifestement compromise, l'UNICEF aura la faculté, après avoir accordé au Vendeur un délai raisonnable, d'exercer le et/ou les droits suivants :

1. Se procurer tout ou partie des marchandises auprès d'un autre Vendeur, dans quel cas l'UNICEF pourra prétendre au remboursement de tout coût supplémentaire auprès du Vendeur défaillant.
2. Refuser d'accepter la livraison de tout ou partie des marchandises.
3. Prononcer la résiliation de plein droit du Bon de Commande ou Contrat sans aucune formalité ni indemnité à sa charge.

J. CESSION ET INSOLVABILITE

1. Le présent Bon de Commande ou Contrat ne pourra être ni cédée, ni sous-traitée par le Vendeur, en tout ou partie, sans l'accord préalable écrit de l'UNICEF, laissé à sa discrétion.
2. Dans l'hypothèse où le Vendeur se trouverait en état de cessation de paiements, en règlement judiciaire ou en liquidation de biens, l'UNICEF pourra résilier le Bon de Commande ou Contrat par lettre recommandée.

K. UTILISATION DU NOM ET DU SIGLE DE L'UNICEF

Le vendeur ou toute entreprise qui lui est apparentée n'acquiert pas, de par la Commande ou le Contrat qui lui a été passé, le droit d'utiliser directement ou indirectement le nom de l'UNICEF (y compris d'y faire quelque référence que ce soit dans une quelconque brochure, publicité, notice) que ce soit seul, on en conjonction avec, ou comme partie de tout autre nom ou sigle.

L. CONFIDENTIALITE

Le Vendeur s'engage à garder strictement confidentielles et à faire traiter comme telles par son personnel et ses sous-traitants toutes informations que le vendeur aura reçues de l'UNICEF à l'occasion, soit de la Commande ou du Contrat conclu, soit des consultations préalables, informations techniques ou commerciales, verbales ou écrites.

M. REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige survenant à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du Bon de Commande ou Contrat, doit, à moins qu'une solution ne soit trouvée par négociation directe, être traité selon les règles d'arbitrage de l'UNCITRAL en vigueur. Toute sentence arbitrale rendue par l'UNCITRAL oblige les parties du contrat et constitue le règlement définitif d'un litige.

N. PRIVILEGES ET IMMUNITES

Les privilèges et immunités de l'ONU, y compris ses organismes, restent toujours en vigueur.

O. DROITS DE L'ENFANT

L'UNICEF souscrit entièrement à la Convention des Droits de l'Enfant et attire l'attention du Vendeur sur les termes de l'Article 32 de la Convention qui, entre autres, stipule qu'un enfant devra être protégé contre l'accomplissement de tâches qui s'avèreraient périlleuses ou qui entraveraient son éducation, ou qui seraient préjudiciables à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

P. MINES ANTIPERSONNEL

Le Vendeur atteste que ni sa société mère, ni aucune de ses sociétés filiales majoritaires ou minoritaires contrôlées par sa société, ne sont impliquées (i) dans la vente ou (ii) dans la fabrication de mines antipersonnel ou (iii) de composants entrant dans la fabrication ou le procédé de fabrication de mines antipersonnel. Le Vendeur reconnaît et prend acte que toute infraction de sa part à cette clause autorise l'UNICEF à prononcer la résiliation de plein droit du Bon de Commande ou Contrat sans aucune formalité judiciaire et sans indemnité à sa charge.

ANNEXE 1- LISTE DES SITES

Liste des structures de santé de la région de Kankan

N	Région	Préfecture	Identification FS	Type	Gestion	Forage
1	Kankan	Kankan	CSU Daloba Sékou	CSU	Publique	Oui
2	Kankan	Kankan	CSU Kabada	CSU	Publique	Oui
3	Kankan	Kankan	CSU Kankankoura	CSU	Publique	Oui
4	Kankan	Kankan	CSU Missira	CSU	Publique	Oui
5	Kankan	Kankan	CSU Salamani	CSU	Publique	Oui
6	Kankan	Kankan	CSU Senkéfara	CSU	Publique	Oui
7	Kankan	Kankan	Balandou	CSR	Publique	Oui
8	Kankan	Kankan	Baténafadji	CSR	Publique	Oui
9	Kankan	Kankan	Boula	CSR	Publique	Oui
10	Kankan	Kankan	Karifamorya	CSR	Publique	Oui
11	Kankan	Kankan	Koumban	CSR	Publique	Oui
12	Kankan	Kankan	Mamouroudou	CSR	Publique	Non
13	Kankan	Kankan	Missamana	CSR	Publique	Oui
14	Kankan	Kankan	Moribaya	CSR	Publique	Oui
15	Kankan	Kankan	Sabadou Baranama	CSR	Publique	Oui
16	Kankan	Kankan	Tintioulen	CSR	Publique	Oui
17	Kankan	Kankan	Tokounou	CSR	Publique	Oui
18	Kankan	Kankan	Bordo	CSR	Publique	Non
19	Kankan	Kouroussa	CSU Kouroussa	CSU	Publique	Oui
20	Kankan	Kouroussa	Babila	CSR	Publique	Oui
21	Kankan	Kouroussa	Balato	CSR	Publique	Oui
22	Kankan	Kouroussa	Banfélé	CSR	Publique	Oui
23	Kankan	Kouroussa	Baro	CSR	Publique	Oui
24	Kankan	Kouroussa	Cisséla	CSR	Publique	Oui
25	Kankan	Kouroussa	Douako	CSR	Publique	Oui
26	Kankan	Kouroussa	Doura	CSR	Publique	Oui
27	Kankan	Kouroussa	Kiniéro	CSR	Publique	Oui
28	Kankan	Kouroussa	Koumana	CSR	Publique	Oui
29	Kankan	Kérouané	CSU Kérouané	CSU	Publique	Oui
30	Kankan	Kérouané	Banankoro	CSR	Publique	Oui
31	Kankan	Kérouané	Damaro	CSR	Publique	Oui
32	Kankan	Kérouané	Komodou	CSR	Publique	Oui
33	Kankan	Kérouané	Konsankoro	CSR	Publique	Oui
34	Kankan	Kérouané	Linko	CSR	Publique	Oui
35	Kankan	Kérouané	Soromaya	CSR	Publique	Oui
36	Kankan	Mandiana	CSU Mandiana Centre	CSU	Publique	Oui
37	Kankan	Mandiana	Balandougouba	CSR	Publique	Oui
38	Kankan	Mandiana	Faralako	CSR	Publique	Oui
39	Kankan	Mandiana	Kantoumania	CSR	Publique	Oui
40	Kankan	Mandiana	Kiniéran	CSR	Publique	Oui
41	Kankan	Mandiana	Koundian	CSR	Publique	Oui
42	Kankan	Mandiana	Koundianakoro	CSR	Publique	Oui
43	Kankan	Mandiana	Morodou	CSR	Publique	Oui
44	Kankan	Mandiana	Niantania	CSR	Publique	Oui
45	Kankan	Mandiana	Saladou	CSR	Publique	Oui
46	Kankan	Mandiana	Sansando	CSR	Publique	Oui
47	Kankan	Mandiana	CSU Siguiri Koro	CSU	Publique	Non
48	Kankan	Siguiri	Bankon	CSR	Publique	Oui
49	Kankan	Siguiri	Bolibana	CSR	Publique	Oui
50	Kankan	Siguiri	Doko	CSR	Publique	Oui
51	Kankan	Siguiri	Franwalia	CSR	Publique	Oui
52	Kankan	Siguiri	Kiniébakoura	CSR	Publique	Oui
53	Kankan	Siguiri	Kintinian	CSR	Publique	Oui
54	Kankan	Siguiri	Maléah	CSR	Publique	Oui

55	Kankan	Siguiri	Naboun	CSR	Publique	Oui
56	Kankan	Siguiri	Niagassola	CSR	Publique	Oui
57	Kankan	Siguiri	Niandankoro	CSR	Publique	Oui
58	Kankan	Siguiri	Nounkounkan	CSR	Publique	Oui
59	Kankan	Siguiri	Siguirini	CSR	Publique	Non
60	Kankan	Siguiri	Tele Lagui	CSU	Publique	Non

Liste des structures de santé de la région de Kindia

N	Région	Préfecture	Identification FS	Type	Gestion	Forage
1	Kindia	Kindia	CSU Bibane	CSU	Publique	Non
2	Kindia	Kindia	CSU Cacia	CSU	Publique	Non
3	Kindia	Kindia	CSU Kénèndé	CSU	Publique	Oui
4	Kindia	Kindia	CSU Manquépas	CSU	Publique	Non
5	Kindia	Kindia	CSU Wondy	CSU	Publique	Non
6	Kindia	Kindia	Bangouyah	CSR	Publique	Non
7	Kindia	Kindia	Damakanya	CSR	Publique	Non
8	Kindia	Kindia	Kolenté	CSR	Publique	Non
9	Kindia	Kindia	Madina Oula	CSR	Publique	Oui
10	Kindia	Kindia	Molota	CSR	Publique	Oui
11	Kindia	Kindia	DPS	Urbain	Publique	Non
12	Kindia	Kindia	Samaya	CSR	Publique	Oui
13	Kindia	Kindia	Souguéta	CSR	Publique	Non
14	Kindia	Kindia	Infirmierie Militaire	Clinique	Publique	Oui
15	Kindia	Coyah	CSU Filly	CSU	Publique	Oui
16	Kindia	Coyah	CSU km36	CSU	Publique	Oui
17	Kindia	Coyah	Kouriah	CSR	Publique	Oui
18	Kindia	Coyah	Wonkifong	CSR	Publique	Oui
19	Kindia	Dubréka	CMC Condéyah	CMC	Publique	Oui
20	Kindia	Dubréka	CSA Tanènè	CSA	Publique	Oui
21	Kindia	Dubréka	Faléssadé	CSR	Publique	Non
22	Kindia	Dubréka	Khorira	CSR	Publique	Oui
23	Kindia	Dubréka	Gbereyire	CSR	Publique	Non
24	Kindia	Dubréka	DPS	Urbain	Publique	Non
25	Kindia	Dubréka	Tondon	CSR	Publique	Oui
26	Kindia	Forécariah	Alassoyah (Bassia)	CSR	Publique	Oui
27	Kindia	Forécariah	Benty	CSR	Publique	Oui
28	Kindia	Forécariah	Farmoréyah	CSR	Publique	Oui
29	Kindia	Forécariah	Kaliah (Bokariah)	CSR	Publique	Non
30	Kindia	Forécariah	Sikhourou	CSR	Publique	Oui
31	Kindia	Télimelé	Mangol	CSU	Publique	Oui
32	Kindia	Télimelé	Sarékalay	CSR	Publique	Oui
33	Kindia	Télimelé	Santou	CSR	Publique	Oui
34	Kindia	Télimelé	Bourouwal	CSR	Publique	Oui
35	Kindia	Télimelé	Koba	CSR	Publique	Oui
36	Kindia	Télimelé	Missira	CSR	Publique	Oui
37	Kindia	Télimelé	Daramagnaki	CSR	Publique	Oui
38	Kindia	Télimelé	Konsotamy	CSR	Publique	Oui
39	Kindia	Télimelé	Tarihoye	CSR	Publique	Oui
40	Kindia	Télimelé	Gougoudjè	CSR	Publique	Oui
41	Kindia	Télimelé	Sinta	CSR	Publique	Oui
42	Kindia	Télimelé	Thionthiang	CSR	Publique	Oui
43	Kindia	Télimelé	DPS	Urbain	Publique	Non

ANNEXE 2 - DEVIS QUANTITAF ET ESTIMATIF (DQE)

N du prix	ITEM	Unité	Qte	PU (GNF)	Montant (GNF)
	PHASE I : ETUDES				
I	HONORAINE				
I-1	Chef de mission (Ingénieur GR/GC/Hydraulicien)	h/mois	2.5		
I-2	Ingénieur Hydrogéologue/géophysicien	h/mois	2		
I-3	Technicien supérieur Topographe	h/mois	1.5		
I-4	Technicien supérieur électromécanicien	h/mois	1		
	Sous total I				
II	Frais divers				
II-1	Location et frais de fonctionnement du véhicule du Chef de mission et les autres experts	veh/j	60		
II-2	Perdiem	jour	210		
II-3	Prospection géophysique	Site	18		
II-4	Soufflage et essais de débit (forages existants)	Site	63		
II-5	Rapport provisoire d'études (2 exemplaires)	ex	2		
II-6	Rapport final d'études (2 exemplaires)	ex	2		
II-7	Elaboration du DAO standard UNICEF	U	1		
	Sous total II				
	TOTAL (PHASE ETUDES) HT				
	PHASE II : CONTROLE ET SUPERVISION				
I	HONORAINE				
I-1	Chef de mission (Ingénieur GR/GC/Hydraulicien	h/mois	6		
I-2	Deux Techniciens supérieur GR/GC/Hydraulicien (1 par région)	h/mois	12		
I-3	Ingénieur de profil hydrogéologue géophysicien	h/mois	3		
I-4	Ingénieur de profil électromécanicien ou électricien	h/mois	3		
	Sous total I				
II	Frais divers				
II-1	Location et frais de fonctionnement du véhicule du Chef de mission et les autres experts	Veh/mois	6		
II-2	Location et frais de fonctionnement motos pour les techniciens supérieur (1 par région)	Moto/mois	12		
II-3	Rapport mensuel d'avancement des travaux	ex	6		
II-4	Rapport final	ex	2		
II-5	Sous total II				
	TOTAL (PHASE CONTROLE ET SUPERVISION) HT				
	TOTAL GENERAL (ETUDES + CONTROLE) HT				

ANNEXE 3 – CRITERES D’EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES

Critères administratifs	Conformité administrative	Checklist
Conformité administrative de l'offre	Immatriculation fiscale (copie datée de moins de trois mois)	
	Quitus fiscal (copie datée de moins de trois mois)	
	RCCM (copie en cours de validité)	
	Statut de la société (copie)	
Critères techniques	Sous-critères techniques	Maximum Points
Stabilité et solidité financière	Comptes de résultats des 3 dernières années, certifiés par un auditeur	
	Relevé(s) bancaire(s) sur 12 mois	
	Preuve de garantie d'autre source de financement	
		Note
	Evolution du chiffre d'affaire sur les trois dernières années / présent marche <ul style="list-style-type: none"> - Si l'évolution annuelle du CA \geq 3 points ; - Si l'évolution annuelle du CA varie entre 5-10% = 2 points - Si l'évolution annuelle du CA \leq 5 = 1 point 	3
	Evolution du bénéfices / pertes sur les trois dernières années / présent marche <ul style="list-style-type: none"> - Si évolution annuelle des bénéfices \geq 10% = 3 points ; - Si l'évolution annuelle des bénéfices varie entre 5-10%= 2 points - Si l'évolution annuelle des bénéfices est \leq 5%= 1 points ; - Si l'évolution annuelle des bénéfices est \leq 0%= 0 point ; 	3
	Capacité à préfinancer les travaux (première tranche + 10%) <ul style="list-style-type: none"> - Si solde en banque ou ligne de crédit \geq (première tranche+10% = 4 pts ; - Si solde en banque ou ligne de crédit < (première tranche+10% = 2 pts - Si solde en banque ou ligne de crédit \leq 0 = 0 point 	4
Maximum Points		10
Savoir-faire diversifié et expériences spécifiques	Profil de l'entreprise/Brève description de la société	
	Expériences spécifiques du Bureau d'Etudes en rapport avec la mission au cours des 5 dernières années	
	Attestations de bonne fin des missions similaires délivrées par les maitres d'ouvrage	
		Note
	Activité dominante du BET : <ul style="list-style-type: none"> - Si l'Hydraulique rurale et/ou urbaine= 2 points ; - Autre : 0 	2
	Expérience dans la maîtrise d'œuvre de projets complexes d'hydraulique rurale et/ou urbaine (forages mécaniques, forages industriels, adduction d'eau potable, aménagement de source, etc.) <ul style="list-style-type: none"> - Si au moins 5 missions complexes= 5 points ; - Si 3-4 missions complexes= 3 points ; - Si < 3 missions complexes=2 points ; - S'il n'y a pas de missions complexes=0 point 	5
Maitrise d'œuvre de projets pour des clients de profils diversifiés (UN, agence bilatérales, gouvernement, secteur privé,)	2	

	<ul style="list-style-type: none"> - Si au moins 3 clients diversifiés= 3 pts ; - Si au moins 2 clients diversifiés =2 pts ; - Si au moins 1 client = 1 pt ; - Si aucun profil= 0 point 	
	<p>Nombre de missions exécutés dont le montant est > à celui du marché</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si au moins 5 projets dont les montants \geq au marché = 3 pts ; - Si 3-4 projets= 2 pts ; - Si < 3 projets= 1 pt ; - Si pas d'expérience de projet complexe= 0 pt 	2
	<p>Nombre de missions similaires en nature et en volume que le présent marche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si au moins 5 projets d'hydraulique rurale/urbaine (systèmes d'AEP) dont les montants \geq au marché = 8 points ; - Si 3-4 projets= 4 points ; - Si < 3 projets= 2 points ; - Si pas d'expérience de projet complexe= 0 point 	4
Maximum Points		15
Efficience de la gestion et de l'organisation	Plan de travail	
	Méthodologie	
	Observation et suggestion sur les termes de références	
		Note
	<p>Adéquation et qualité du plan de travail (chronogramme des activités / mobilisation du personnel) proposée aux TdR</p> <ul style="list-style-type: none"> - le planning proposé est cohérent avec un délai = délai prévu (5pts) - le planning proposé est cohérent avec un délai < délai prévu (3 pts) - le planning proposé est cohérent avec un délai > délai prévu (1 pts) - le planning proposé n'est pas cohérent = 0 pts 	5
	<p>Adéquation et qualité de la méthodologie vis-à-vis du mandat</p> <ul style="list-style-type: none"> - la méthodologie proposée est claire, précise et couvre toutes les phases de la mission = 5 ts - la méthodologie proposée est claire, mais ne couvre pas toutes les phases de la mission = 3 pts - la méthodologie proposée n'est claire et ne couvre pas toutes les phases de la mission = 0 pt 	5
Maximum Points		10
Capacité à mobiliser des ressources humaines et matériels, techniques et scientifiques	Composition de l'équipe et responsabilité des membres	
	Moyens matériels et appui du siège	
	CV du personnel proposé (signé par le titulaire) accompagnés des diplômes, certificats et attestations de travail	
		Note
	<p>Chef de mission</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Qualifications générales (Diplôme adéquat et expérience > 10 ans) = 1pt 2. Adéquation pour la mission (expérience pertinente dans le domaine / missions similaires) = 3pts 3. Au moins 3 références similaires qualifications requises des TdR = 3 pts 4. Expérience de la région (Administration, organisation admin, etc.) =1 pt 	8
	<p>Ingénieur Hydrogéologue/géophysicien</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Qualifications générales (Diplôme adéquat et expérience > 8 ans) = 1pt 2. Adéquation pour la mission (expérience pertinente dans le domaine / missions similaires) = 3pts 3. Au moins 3 références similaires qualifications requises des TdR = 1 pt 4. Expérience de la région (Administration, organisation admin, etc.) =1 pt 	6

<p>Technicien supérieur Electrotechnicien/électricien</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Qualifications générales (Diplôme adéquat et expérience > 8 ans) = 1pt 2. Adéquation pour la mission (expérience pertinente dans le domaine / missions similaires) = 1pt 3. Au moins 3 références similaires qualifications requises des TdR = 2 pts 4. Expérience de la région (Administration, organisation admin, etc.) 1pt 	5
<p>Technicien Supérieur Topographe</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Qualifications générales (Diplôme adéquat et expérience > 8 ans) = 1pt 2. Adéquation pour la mission (expérience pertinente dans le domaine / missions similaires) = 2pts 3. Au moins 3 références similaires qualifications requises des TdR = 1 pt 4. Expérience de la région (Administration, organisation admin, etc.) =1pt 	5
<p>Technicien contrôleur des travaux (1 par région)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Qualifications générales (Diplôme adéquat et expérience > 8 ans) = 1pt 2. Adéquation pour la mission (expérience pertinente dans le domaine / missions similaires) = 2pt 3. Au moins 3 références similaires qualifications requises des TdR = 1 pts 4. Expérience de la région (Administration, organisation admin, etc.) = 1pt 	5
<p>Liste des matériels, équipements techniques et logistiques adaptés à la mission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possède des moyens techniques et logistiques adéquats= 6 points - Loue les moyens techniques et logistiques adéquats = 3 points 	6
Maximum Points	35
Total Maximum	70
Score minimum de qualification	50